

# Dossier inscription

## BPJEPS AF

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité « *Educateur/trice Sportif(ve)* »

Mention : **A**ctivités de la **F**orme

Option : **C**ours Collectifs (**A**)

&

Option : **H**altérophilie, **M**usculation (**B**)

### Cadre réservé à la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT :

Dossier complet : OUI  NON

Pièce (s) manquante (s) : .....

## INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom :	Prénom :
Nom de Jeune Fille :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Date de Naissance :	Age :
Ville et pays de Naissance :	N° de carte de séjour :
Nationalité :	Date de fin de carte de séjour :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone portable :	Téléphone fixe :
Mail principal :	Mail complémentaire :
Situation de famille : <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> pacsé(e) <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuf(ve)	Nombre d'enfants :
Famille monoparentale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Dont moins de 14 ans :
Autres personnes à charge :	Dont enfant.s handicapé.s :
Mode.s de garde en cours :	Mode.s de garde à venir :
Personne.s à contacter en cas d'urgence :	Téléphone.s :
Personne.s à contacter en cas d'urgence :	Téléphone.s :

### VOS CONTRAINTES

Rencontrez-vous des difficultés ou limitations consécutives à votre environnement (hors situation.s de handicap), du fait de :

- Votre logement  OUI  NON
- Vos déplacements  OUI  NON
- Votre situation familiale  OUI  NON
- Votre situation financière  OUI  NON
- Votre situation administrative  OUI  NON
- Autre.s : .....

Si vous le souhaitez, développez :

.....  
 .....  
 .....

### MOBILITE

Avez-vous le permis de conduire ? :  OUI  NON  En cours

Type de permis :  A  B  C  D  E

Avez-vous prévu de le passer prochainement ? :  OUI  NON

Avez-vous un véhicule pour vous déplacer ? :  Auto  Moto  Scooter  Vélo  Covoiturage

Si vous n'avez aucun moyen personnel de locomotion, comment vous déplacez vous ? .....

.....  
 .....

## LOISIRS

Quels sont vos loisirs ? :

Faites-vous partie :

d'un club  d'une association  Autre.s : .....

### VOTRE SITUATION FACE A L'EMPLOI

Demandeur d'emploi : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Longue Durée ( + de 12 mois ) : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
N° identifiant Pôle Emploi :	Ville de l'agence Pôle Emploi :	
Allocation de retour à l'emploi (ARE) : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Conseiller Pôle Emploi :	
Date d'inscription Pôle Emploi :	Date de fin d'indemnisation :	
Etes-vous bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Etes-vous bénéficiaire du RSA : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Nom de l'assistante sociale :	Ses coordonnées :	
Nom du référent social :	Ses coordonnées :	
Etes-vous reconnu Travailleur Handicapé ? : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> En cours	Depuis quelle date ?	
Bénéficiez-vous : <input type="checkbox"/> d'une pension d'invalidité <input type="checkbox"/> d'une rente d'invalidité	Conseiller Cap Emploi :	

### HANDICAP

Sans aborder votre dossier médical ou votre pathologie, merci d'indiquer ce que vous ne pouvez pas faire du fait de votre état physique ou psychique et les outils d'aide qui vous sont indispensables :

.....  
.....  
.....  
.....

### INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Avez-vous une ou des expériences professionnelles ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Est-ce une réorientation ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Coordonnées de la dernière entreprise :	En France ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Date de début de contrat : Date de fin de contrat :
Coordonnées de l'entreprise	En France ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Date de début de contrat : Date de fin de contrat :
Coordonnées de l'entreprise	En France ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Date de début de contrat : Date de fin de contrat :

**Merci de joindre votre CV**

### LANGUES PRATIQUÉES

(Entourez votre niveau : LM = Langue Maternelle, B = Bilingue, C = Courant, M = Moyen, N = Notions)

Langue(s) :

1..... Niveau : LM    B    C    M    N  
2..... Niveau : LM    B    C    M    N  
3..... Niveau : LM    B    C    M    N

Commentaires :

.....  
.....

**PARTICIPATION AU MONDE ASSOCIATIF, BENEVOLAT, SECOURISME...**

Avez-vous fait du bénévolat dans une association :  oui  non

Si oui, le(s)quel(s) : .....

Avez-vous participé à des activités scolaires et/ou culturelles et/ou sportives... ?

Si oui, le(s)quel(s) : .....

Avez-vous participé à des actions de secourisme ou activités associées ?

Si oui, le(s)quel(s) : .....

Obtention d'un Brevet de Secourisme :  OUI  NON Si oui, lequel ?  PSC 1  AFPS  PSE 1 ou 2  AFGSU 1 ou 2  SST

**PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE**

Nom/Prénom :

Qualité :

Tél 1 :/ / / / Tél 2 :/ / / /

Signature organisme de formation :

Signature candidat.e :

## Ce document précise et définit :

- ❖ Le BPJEPS mention Activités de la Forme et le cursus de formation proposé à la Ligue de l'enseignement
- ❖ Les modalités d'accès à la formation :
- ❖ Annexe 1 : certificat médical
- ❖ Annexe 2 : RGPD Candidature Ligue de l'Enseignement
- ❖ Annexe 3 : Fiche honorabilité
- ❖ Annexe 4 : Attestation engagement d'accueil du candidat
- ❖ Annexe 5 : Attestation du tuteur
- ❖ Annexe 6 : Mon implication dans les activités de la forme

## Qu'est-ce que le BPJEPS AF ?

- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (B.P.J.E.P.S) est un « diplôme d'état homologué au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation », qui « atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles », indique le décret n°2001- 792 du 31 août 2001.  
Le titulaire du B.P.J.E.P.S réalise de manière autonome des prestations d'animation, d'initiation et /ou d'enseignement dans les domaines cités précédemment.
- Le B.P.J.E.P.S est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.
- La Ligue de l'enseignement prépare les candidats au B.P.J.E.P.S spécialité : Educateur Sportif, mention Activités de la Forme, option(s) : ● Cours collectifs  
Et/ou ● Haltérophilie, Musculation
- L'animateur sportif d'activités de la forme exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités de la forme dans la limite des cadres réglementaires :
  - Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge,
  - Il enseigne des méthodes et techniques visant à entretenir et à améliorer la condition physique,
  - Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs,
  - Il conçoit et encadre de manière autonome des prestations de découvertes, d'initiation, d'animation et de perfectionnement en préparation physique, ainsi que les différentes étapes qui amènent au premier niveau de compétition.
  - Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure,
  - Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : fol04formation@laligue-alpesdusud.org

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04

# La Ligue de l'Enseignement propose un cursus de formation sur 10 mois

La formation s'étend de Janvier à Octobre avec une alternance entre le centre de formation (847 heures) et l'entreprise (406 heures minimum), adaptée au cœur du métier choisi. Elle prend en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et intègre différentes étapes de progression des compétences repérées.

La formation en entreprise complète la formation théorique et permet la mise en pratique en donnant l'occasion au stagiaire d'appréhender la réalité de l'entreprise. Elle a pour objectif d'acquérir des compétences d'animation et de gestion des Activités de la Forme (cf. contenus de la formation).

Aussi, suite au positionnement, nous pouvons proposer la construction d'un parcours individualisé de formation repérable au niveau du calendrier de formation.

En intégrant ce cursus de formation, le candidat peut choisir de se former en option Cours Collectifs et/ou option Haltérophilie, Musculation. Cependant, le nombre de places en formation est limité et les candidats postulant pour les 2 options seront prioritaires.

**Contenu de la formation :** Le référentiel de certification du BPJEPS mention « Activités de la Forme » option(s) : Cours Collectifs et/ou Haltérophilie, Musculation :

## **UC transversales à tous les BPJEPS**

- UC 1 : Encadrer tous public dans tout lieu et toute structure,
- UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

## **UC transversale à la mention Activités de la Forme**

- UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme.

## **UC spécifique Option Cours Collectifs (A)**

- UC 4 (A) : Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Cours Collectifs ».

## **UC spécifique Option Haltérophilie, Musculation (B)**

- UC 4 (B) : Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1<sup>er</sup> niveau de compétition fédérale dans l'option « Haltérophilie, Musculation ».

**Financement de la formation ?** Sous réserve d'obtention du marché, nous disposons, dans le cadre du plan régional de formation des places financées par le *Conseil Régional PACA*, pour y accéder veuillez-vous adresser à votre Mission Locale (- de 26 ans) ou au Pôle Emploi (+ de 26 ans) et joindre à votre dossier d'inscription l'argumentaire de prescription donnée par votre conseiller. Au regard de votre situation sociale et professionnelle, de nombreuses possibilités de financement sont envisageables, nous les étudierons au cas par cas. N'hésitez pas à nous contacter.

## **Engagement contre le dopage :**

En postulant à la formation au BPJEPS AF, le candidat s'engage à :

- Ne pas prendre de produits dopants, sous peine d'exclusion ou d'éventuelles poursuites judiciaires.
- Ne pas vendre de produits dopants ou de kits permettant l'utilisation de méthodes dopantes ou en faire la promotion.

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : fol04formation@laligue-alpesdusud.org

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04

# Modalités d'accès à la formation

(Sous réserve d'habilitation par les services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de la région PACA)

## I. Conditions d'accès:

- Vous devez satisfaire aux conditions d'accès du BPJEPS AF :
  - Avoir 18 ans à la date d'entrée en formation.
  - Être titulaire du P.S.C. 1 (*Prévention et Secours Civiques de niveau 1*) ou équivalent
- La formation étant conduite selon le principe de l'alternance, vous devez présenter une structure (privée ou associative) vous accueillant pour les heures de stage en insertion professionnelle. *Au sein de cette dite structure, vous devez être encadré(e) par un(e) tuteur(trice) qualifié(e), titulaire d'un diplôme dans le domaine des activités de la forme et de la force (BEEGDA / BEAECPC / BEESMF / BEHACUMESE / BPJEPS AGFF dans les mentions choisies). Le tuteur devra fournir sa carte professionnelle en cours de validité. Ces structures doivent répondre aux critères de qualité mentionnés dans la charte de l'alternance de l'IMSAT.*
- Vous devez satisfaire à l'ensemble des tests de sélection (voir détail ci-après)
- Votre dossier de candidature complet et dûment rempli doit être rendu en deçà des dates limites.

### Liste des pièces à fournir :

- Le présent dossier dûment rempli et signé dont la fiche signalétique (Page 2 et 3 du document)
- 3 photos d'identité portant vos nom(s) et prénom(s) au verso (dont une collée sur la fiche de candidature)
- 1 photocopie de la Carte Nationale d'Identité recto/verso ou du titre de séjour **en cours de validité**
- Certificat médical d'aptitude de l'annexe 1 à la pratique et à l'enseignement des activités sportives de la forme (cours collectifs et/ou haltérophilie et musculation), datant de moins d'1 an.
- Photocopie du diplôme du P.S.C.1 (*Prévention et Secours Civiques de niveau 1*) ou équivalent  
*NB : l'initiation faite lors de la Journée d'appel n'est pas recevable.*
- Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (*Pour les français de moins de 25 ans*)
- Attestation de droit de la sécurité sociale (*CPAM, RSI ou autre*)  
*NB : La photocopie de la carte vitale n'est pas recevable.*
- RGPD candidat IMSAT (cf. Annexe 2)
- Fiche honorabilité (cf. Annexe 3)
- Photocopies des diplômes obtenus et attestations diverses (*scolaires, universitaires, sportifs...*)
- Mon implication dans les activités de la forme (cf. Annexe 6)
- Un document de 5 pages maximum comportant :
  - Votre Curriculum Vitae
  - Une lettre de motivation
  - Un descriptif détaillant votre projet professionnel et votre expérience pratique et pédagogique dans les activités spécifiques à la formation choisie.

### **Documents spécifiques au BPJEPS Activités de la Forme :**

- Attestation d'une structure d'alternance s'engageant à prendre le candidat en stage (Facultatif, ci-jointe en annexe 4)
- Attestation du tuteur de stage (Facultatif, ci-jointe en annexe 5) et photocopie de son diplôme.

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : fol04formation@laligue-alpesdusud.org

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04

## II. Satisfaire aux tests de sélection

La sélection s'opérera en deux temps :

### 1. Vérification des Exigences préalables à l'entrée en formation

(cf. annexe IV de l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la Forme » du BPJEPS spécialité « éducateur/trice sportif(ve) »)

- **Quelle(s) que soit(ent) l'(les) option(s) choisie(s)**
  - Test d'endurance (Épreuve 1AB)
- **Pour les candidats postulant à l'option « Cours Collectifs » (A) :**
  - Test Fitness (Épreuve 2A)
- **Pour les candidats postulant à l'option « Haltérophilie, Musculation » (B) :**
  - Test de musculation (Épreuve 3B)

Et uniquement pour les candidats ayant satisfait aux Exigences Préalables et souhaitant être formés à la Ligue de l'Enseignement :

### 2. Tests obligatoires de sélection propres à l'organisme de formation

- **Pour les candidats postulant à l'option « Cours Collectifs » (A) :**
  - Présentation d'une création personnelle (Épreuve 4A)
- **Pour les candidats postulant à l'option « Haltérophilie, Musculation » (B) :**
  - Suivi et animation d'une épreuve type circuit training (Épreuve 8B)
- **Pour tous les candidats au BPJEPS Activités de la Forme, (quelle(s) que soit(ent) l'(les) option(s) présentée(s)),**  
Épreuves communes aux options « Cours Collectifs » et « Haltérophilie, Musculation » :
  - Épreuve écrite (Épreuve 10AB)
  - Entretien de motivation (Épreuve 11AB)

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : fol04formation@laligue-alpesdusud.org

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04

# Document d'information - BPJEPS AF

## Les tests de sélection en détail

La sélection s'opérera en deux temps :

### 1 – Vérification des Exigences Préalables à l'entrée en formation

(cf. annexe IV de l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la Forme » du BPJEPS spécialité « éducateur/trice sportif(ve) »)

Ce sont les tests dits « Nationaux ».

→ **Quelle(s) que soit(ent) l'(les) option(s) choisie(s)**

- Test d'endurance Luc Léger (Épreuve 1AB)

→ **Pour les candidats postulant à l'option « Cours Collectifs » (A) :**

- Test Fitness (Épreuve 2A)

→ **Pour les candidats postulant à l'option « Haltérophilie, Musculation » (B) :**

- Test de musculation (Épreuve 3B)

### 2 - Tests de sélection obligatoire propres à l'organisme de formation

Uniquement pour les candidats ayant satisfaits aux tests nationaux

→ **Pour les candidats postulant à l'option « Cours Collectifs » (A) :**

- Présentation d'une création personnelle (Épreuve 4A)
- Suivi d'un cours collectif chorégraphié (Épreuve 5A)

→ **Pour les candidats postulant à l'option « Haltérophilie, Musculation » (B) :**

- Test de performance et démonstration technique en haltérophilie et musculation (Épreuve 6B)
- Suivi et animation d'une épreuve type circuit training (Épreuve 7B)

→ **Pour tous les candidats au BPJEPS Activités de la Forme, (quelle(s) que soit(ent) l'(les) option(s) présentée(s)),**

Épreuves communes aux options « Cours Collectifs » et « Haltérophilie, Musculation » :

- Épreuve écrite (Épreuve 8AB)
- Entretien de motivation (Épreuve 9AB)

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : fol04formation@laligue-alpesdusud.org

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04

# 1. Vérification des Exigences préalables à l'entrée en formation

Cf. Arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention «activités de la forme» du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «éducateur sportif» et ses annexes - NOR : VJSF1624904A

Le niveau d'exigences préalables à l'entrée en formation sera vérifié sous la responsabilité du Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports par l'expert désigné.

**Attention les 3 épreuves suivantes (1AB, 2A et 3B) sont éliminatoires**

Les modalités opérationnelles et référentiels techniques des épreuves sont les suivants :

## Epreuve n°1AB : Luc Leger

Le candidat effectuera une épreuve de course navette :  
Le test "Luc Léger" (palier d'une minute, version 1998).

TEP (Tests nationaux)  
 Option A     Option B

### Description du test de Luc Léger :

Le test Luc Léger est une course navette qui se déroule entre deux lignes parallèles distantes de 20 mètres. Régulée par des signaux sonores, la vitesse de course augmente progressivement : elle est de 8 km/h pendant les deux premières minutes, ensuite, elle augmente de 0,5 km/h par minute. A l'exception du premier palier qui dure deux minutes, chaque palier correspond à une minute de course.

### Barème de l'épreuve du test Luc Léger :

Pour être **admissible** aux exigences préalables à l'entrée en formation, les **femmes** doivent atteindre le **palier 7 (réalisé) soit le palier 8 annoncé**, les **hommes** le **palier 9 (réalisé) soit le palier 10 annoncé**.

## EPREUVE 2A : Suivi d'un cours collectif

Niveau de cours : débutant à moyen.

Modalités : suivi de cours collectif en musique :

- 10' d'échauffement
- 20' de cours de STEP à un rythme de 128 à 132 bpm
- 20' de cours de renforcement musculaire (prévoir une serviette)
- 10' de retour au calme

TEP (Tests nationaux)  
 Option A

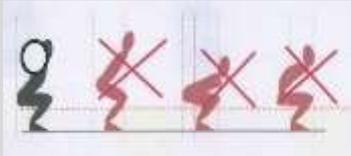
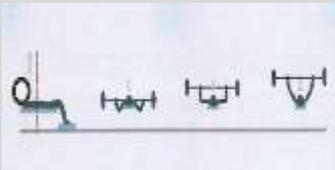
### Critères d'évaluation :

- Exactitude de la reproduction avec modèle en début de cours :
  - Maîtrise des éléments techniques (reproduction conforme de l'exercice démontré)
  - Placement corporel (placement conforme aux indications verbales ou gestuelles de l'animateur, recherche d'amélioration de sa réponse en fonction des indications de l'animateur)
  - Relation musique / mouvement (relation mouvement / pulsation et recherche d'amélioration de sa réponse, le candidat se recale).
- Reproduction finale sans modèle (ni démonstration, ni consigne verbale ou gestuelle)

# EPREUVE 3B : Test de musculation

- TEP (Tests nationaux)  
 Option B

Le candidat réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices\* figurant dans le tableau suivant :

Exercices		SQUAT	DEVELOPPÉ COUCHÉ	TRACTION en pronation ou en supination
<b>Femmes</b>	Répétitions	5 répétitions	4 répétitions	1 répétition
	Pourcentage	75 % poids du corps	40 % poids du corps	Menton > barre nuque barre Prise de main au choix : pronation ou supination
<b>Hommes</b>	Répétitions	6 répétitions	6 répétitions	6 répétitions
	Pourcentage	110 % poids du corps	80 % du poids du corps	Menton > barre nuque barre Prise de main au choix : pronation ou supination
<b>Critères de réussite</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécuter le nombre requis de mouvement</li> <li>- Alignement tête-dos-fessiers</li> <li>Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive</li> <li>- Hanche à hauteur des genoux</li> <li>- Tête droite et regard à l'horizontal</li> <li>- Pieds à plat</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécuter le nombre requis de mouvement</li> <li>- Barre en contact de la poitrine sans rebond</li> <li>- Alignement tête-dos-cuisses</li> <li>- Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc</li> <li>- Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules</li> <li>- Les bras sans hyper extension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécuter le nombre requis de mouvement</li> <li>Si prise en <u>pronation</u> amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement</li> <li>Si prise en <u>supination</u> amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement</li> </ul> 

\* 10 minutes de récupération minimum entre chaque exercice.

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : fol04formation@laligue-alpesdusud.org

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04

# 2 - Tests de sélection propres à l'organisme de formation

(Obligatoire pour les candidats postulants à l' – Sous réserve d'habilitation)

**A noter, aucune des épreuves suivantes (4A à 11AB) n'est éliminatoire**

## → Pour les candidats postulant à l'option « Cours Collectifs » (A) :

- Présentation d'une création personnelle (Épreuve 4A)
- Suivi d'un cours cardio de niveau intermédiaire (Epreuve 5A)

## EPREUVE 4A : Présentation d'une création personnelle

- Tests
- Option A

Le candidat doit présenter une chorégraphie de 1'30" à 2' dans une technique de type aérobic (Hilow, LIA, Step) pour partie (50% minimum) et dans une autre technique de son choix le cas échéant (NB : la démonstration d'une autre technique n'est pas obligatoire).

**Support musical** : il est choisi par le candidat. Il doit être adapté (au moins 130 bpm pour la partie typée fitness), d'une durée de 1 min 30 à 2 min.

**Matériel et tenue** : La prestation a lieu sur un parquet. Seul le step est autorisé. Dans un souci d'équité, les accessoires et costumes sont proscrits mais la tenue doit être appropriée.

**Contenu de la prestation**, liste non exhaustive :

- Posture(s) d'équilibre
- Élément(s) de souplesse (fermeture, grand écart, saut de grande amplitude, etc.)
- Acrobatie(s)
- Exercice(s) de force (équerre, pompes, etc)
- Coordination bras/ jambes (chorégraphie de bras)
- 3 axes de déplacement différents dans l'espace

**Critères d'évaluation** :

- Capacité du candidat à concevoir et démontrer une chorégraphie de type fitness.
- Qualités physiques du candidat (souplesse, force, vitesse, équilibre, coordination, etc.).
- Maîtrise de la (des) technique(s) démontrée(s)
- Relation musique - mouvement (utilisation du rythme, des changements de vitesse, de la ligne mélodique, etc.)
- Variété dans l'utilisation de l'espace.
- Changements de dynamismes, d'énergies...
- Engagement, originalité, expressivité, prestance.

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : fol04formation@laligue-alpesdusud.org

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04

## EPREUVE 5B : Suivi et animation d'un circuit training

Tests  
 Option B

Suivi et animation d'une épreuve physique de type circuit training. Le circuit est conçu par le centre de formation qui proposera entre 9 et 12 exercices différents.

**Lieu et durée** : en intérieur ou en extérieur, d'une durée de 20 à 40 min

### **Critères d'évaluation :**

#### En tant que pratiquant

- Qualité des placements corporels (gestes techniques et postures)
- Capacité à se corriger techniquement
- Nombre de répétitions effectuées pendant le temps de travail (performance)
- Investissement et comportement dans l'effort.

#### En tant qu'animateur

- Placement de la voix et de l'intonation
- Attitude et prise en compte du public
- Informations transmises aux pratiquants
- Investissement dans l'animation.

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : fol04formation@laligue-alpesdusud.org

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04

**Pour tous les candidats au BPJEPS Activités de la Forme, (quelle(s) que soit(ent) l'(les) option(s) présentée(s)),**

## **EPREUVE 6AB : Epreuve écrite**

Durée : 30 minutes à 1 heure

### **Critères d'évaluation :**

- Sur le fond : Idées défendues
- Sur la forme : Orthographe / Grammaire / Syntaxe

Tests  
 Option A     Option B

## **EPREUVE 7AB : Entretien de motivation**

Durée : 30 minutes maximum.

L'entretien s'effectue à partir du dossier rendu à l'inscription.

### **Proposition d'organisation du dossier :**

1. Le curriculum vitae (études effectuées – diplômes obtenus ou niveau atteint – situation professionnelle).
2. L'expérience pratique et pédagogique dans les activités de la forme et/ ou de la force.
3. Les motivations et le projet professionnel.

Cependant, d'autres documents attestant de l'authenticité des points ci-dessus peuvent être joints : photocopies de diplômes, attestations de stages techniques ou pédagogiques, attestations d'employeurs, lettre de recommandation, etc.

### **Déroulement de l'épreuve :**

- Exposé du contenu du dossier par le candidat.
- Questionnement du jury

### **Critères d'évaluation :**

- Qualité de réflexion du candidat sur sa pratique des activités de la forme et/ou de la force.
- Motivations pour l'enseignement de ces pratiques
- Projet professionnel
- Capacité à répondre aux questions posées.
- Comportement : attitude verbale, attitude non verbale (personnalité, aisance, etc...)

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : fol04formation@laligue-alpesdusud.org

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04



## ANNEXE 2

### Formulaire d'information relatif à la collecte de données personnelles *Formulaire obligatoire*

Conformément au Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, entré en vigueur le 25 mai 2018, ..... (Veuillez indiquer la raison sociale de l'organisme de formation) vous informe que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi de réalisation des actions de formation programmées dans le cadre du programme régional de formations « Compétences professionnelles » pour la période 2022-2026.

Les informations collectées sont à l'usage des services de la Région et de la Commission Européenne. Ces informations permettent, nominativement, la gestion du parcours individualisé de chaque stagiaire. Elles permettent également, anonymement, la production de statistiques publiques destinées à évaluer l'efficacité des actions de formation et concourent à l'amélioration de l'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi.

Dans le cadre de ses engagements de conformité à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 susvisé et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), , vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer en vous adressant au Délégué à la protection des données de la Région, par courrier postal à l'adresse : 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20, ou à l'adresse de messagerie électronique, en utilisant le formulaire d'exercice des droits : <https://www.maregionsud.fr/mentions-legales/formulaire-exercice-de-droit-sur-les-donnees>

En signant ce formulaire, je reconnais avoir été informée de mes droits relatifs à la protection des données à caractère personnel par l'organisme qui assure cette action de formation.

Nom et Prénom de l'intervenant

Fait le :

Signature :

--

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : [fol04formation@laligue-alpesdusud.org](mailto:fol04formation@laligue-alpesdusud.org)

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04

## MINISTÈRE DES SPORTS

# Vérification de l'honorabilité des éducateurs sportifs et des responsables d'établissements d'APS



## Notion d'honorabilité

**Les éducateurs sportifs, tout comme les exploitants des établissements d'APS, sont soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 du code du sport.**

Tous les crimes, certains délits spécialement énumérés, ainsi que des mesures de police administrative relevant du « secteur jeunesse », génèrent une situation d'incapacité totale ou partielle de la personne concernée. La vérification de l'honorabilité d'un éducateur ou d'un exploitant consiste, pour les services de l'État, à s'assurer qu'il ne se trouve pas en situation d'incapacité.

La loi n° 2017-261 du 1<sup>er</sup> mars 2017, entrée en vigueur le 3 mars 2017, a modifié l'article L. 212-9 du code du sport. Le nombre d'infractions, pour lesquelles une condamnation entraîne une incapacité, a été accru. Une condamnation définitive, pour l'une de ces nouvelles infractions, antérieure ou postérieure au 3 mars 2017, entraîne une incapacité.

La situation d'incapacité s'apprécie à la date du courrier de notification, par le préfet, et non à la date de la commission de l'infraction pénale ou de la condamnation.

## Dispositions relatives à la consultation du casier judiciaire et du FIJAIS

L'article L. 212-9 du code du sport mentionne la liste des infractions pour lesquelles une condamnation entraîne l'incapacité des éducateurs sportifs et des exploitants. Le respect des dispositions de cet article s'effectue à l'aide du code de procédure pénale.

Des dispositions du code de procédure pénale permettent aux administrations de consulter le bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) de la personne concernée.

Ainsi, l'article 776 du code de procédure pénale prévoit que le bulletin n° 2 du casier judiciaire est délivré « aux administrations chargées par la loi ou le règlement du contrôle de l'exercice d'une activité professionnelle ou sociale lorsque cet exercice fait l'objet de restrictions expressément fondées sur l'existence de condamnations pénales ou de sanctions disciplinaires ».

L'interrogation du FIJAIS est fondée sur les dispositions des articles 706-53-7 et R. 53-8-24 du code de procédure pénale.

L'interrogation du casier judiciaire et du FIJAIS n'est pas liée à l'obligation, pour l'éducateur sportif rémunéré, de déclarer son activité au préfet. Cette interrogation est liée uniquement à l'activité exercée, qu'elle ait été déclarée ou non.

La lecture combinée de l'article L. 212-9 du code du sport et des articles du code de procédure pénale mentionnés ci-dessus autorise les services de l'État (DDCS-PP) à interroger le casier judiciaire et le FIJAIS.

## Modalités de consultation

En pratique, la mise en œuvre du contrôle du B2 et du FIJAIS s'effectue automatiquement via le logiciel « EAPS » qui recense les éducateurs sportifs déclarés et les exploitants d'EAPS.

En ce qui concerne les éducateurs sportifs bénévoles, leur situation peut faire l'objet d'une interrogation manuelle (saisie directe de leurs données personnelles auprès des sites internet du casier judiciaire et du FIJAIS) lorsque la situation le justifie, sans toutefois instaurer de contrôle systématique. Il

convient alors de recueillir l'identité complète de la personne concernée pour mettre en œuvre ce contrôle d'honorabilité.

## Cas des bénévoles

Qu'ils soient bénévoles ou professionnels, les éducateurs et les exploitants sont soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 du code du sport. L'exercice de leur activité professionnelle (ex : éducateur sportif professionnel) ou de leur activité sociale (ex : éducateur sportif bénévole) fait l'objet de restrictions expressément fondées sur l'existence de condamnations pénales.

Les exploitants d'EAPS, notamment les dirigeants d'associations, peuvent demander aux services de l'Etat (DDCS-PP) de contrôler l'honorabilité d'un éducateur sportif bénévole. Pour cela, l'identité complète de l'éducateur doit être transmise : nom, prénom, date et lieu de naissance.

## Distinction casier judiciaire et FIJAIS

Pour qu'une condamnation soit mentionnée sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire :

- elle doit être devenue définitive (le délai de recours a expiré),
- la juridiction ne doit pas expressément exclure la mention de la condamnation sur ledit bulletin n° 2.

Le FIJAIS comporte mention de mises en examen et de condamnations non définitives ou définitives relatives à certaines infractions. En cas de doute sur le caractère définitif de la condamnation, la DDCS-PP doit interroger le greffe de la juridiction mentionnée.

Une condamnation peut figurer au B2 sans être mentionnée au FIJAIS et réciproquement.

Seule une condamnation définitive mentionnée au B2 et/ou au FIJAIS peut entraîner une incapacité.

## Interdiction judiciaire

Le B2 ou le FIJAIS peut mentionner une interdiction prononcée par le juge judiciaire, à titre de peine principale ou complémentaire, d'exercer tout ou partie des fonctions d'éducateur sportif (ou d'exploitant d'établissement) ou d'être en contact avec des mineurs. La DDCS-PP doit tirer les conséquences de cette interdiction en adressant un courrier à l'intéressé pour lui rappeler l'interdiction (qui lui a été notifiée dans le cadre de la procédure judiciaire) et demander la restitution de la carte professionnelle s'il en détient une.

## Notification d'incapacité

Dès lors qu'une condamnation définitive prévue à l'article L. 212-9 figure sur le B2 ou le FIJAIS, il convient de notifier l'incapacité. Le préfet est en situation de compétence liée, il ne peut décider d'écarter une incapacité, il doit la notifier (cf TA de Nice 10 Octobre 2016 n° 1603799 De La Torre).

L'éducateur sportif titulaire d'une carte professionnelle doit la restituer à la DDCS-PP.

## Textes de référence

- Code du sport : articles L. 212-9, R. 212-85 et R. 212-86
- Code de procédure pénale : articles 706-53-7 et R. 53-8-24

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation :

Nom Prénom :

Fait à :

Le :

Signature :

# Attestation Engagement d'accueil du candidat

*Document facultatif à l'inscription*

Je soussigné(e).....  
(NOM – Prénom du Responsable de la structure)

Responsable de la structure (Statut juridique – Nom – Coordonnées)  
.....  
.....  
.....

m'engage à accueillir Mme, Mlle ou M ....., candidat(e) à la formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (**BPJEPS**) spécialité : Educateur Sportif mention : **Activités de la Forme**, pour son stage de mise en situation pédagogique pour l'(les) option(s) :

- Cours Collectifs
- Haltérophilie, Musculation

J'atteste par la présente que la structure dispense les activités suivantes :

► **Cours Collectifs**

- Cours de renforcement musculaire
- STEP
- LIA
- TBC
- Bike
- Concepts : (préciser)

.....  
.....  
.....

► **Haltérophilie, Musculation**

- Cardio-training
- Machines guidées
- Machines hydrauliques
- Haltères
- Barres libres
- Plateau type « haltérophilie »
- Autre (TRX, power plate, etc.):

.....  
.....  
.....

Date, tampon et signature :

## Attestation du tuteur

*Document facultatif à l'inscription*

### Mission du tuteur(trice) :

Le(la) tuteur(trice) a pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider les stagiaires pendant leur séjour dans la structure d'accueil. De plus, il(elle) veille au respect de leur emploi du temps et assure, dans les conditions prévues par le contrat ou la convention, la liaison entre les organismes de formation et les salariés de la structure d'accueil qui participent aussi à la formation du stagiaire par l'acquisition de compétences professionnelles et/ou l'initiation aux différentes activités professionnelles.

Je soussigné(e)..... ,  
(Nom – Prénom du(de la) tuteur(trice))

titulaire du (des) diplôme(s)\*..... ,  
(dans le domaine des activités concernées)

et titulaire de la carte professionnelle en cours de validité,

N° de la carte pro : .....

M'engage :

- à mettre en œuvre les conditions de réussite de l'accueil du stagiaire,
- à organiser le parcours de formation du stagiaire en fonction des objectifs de formation et dans le respect des certifications visées,
- à utiliser les différents supports de liaison avec le centre de formation,
- à faciliter et favoriser l'acquisition de compétences,

auprès de Mme, Mlle ou M..... ,  
(Nom – Prénom du stagiaire)

durant toute sa formation au BPJEPS Activités de la Forme.

### Renseignements complémentaires :

Tel port : \_\_\_\_\_ Tel 2 : \_\_\_\_\_

E-mail : .....

*Veillez à écrire lisiblement*

*Date et signature du(de la) tuteur(trice) :*

\* La personne désignée comme tuteur doit être au minimum titulaire du B.E.E.S. Métiers de la Forme ou BPJEPS AGFF (ou équivalent, etc.) depuis au moins de 2 ans.

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : fol04formation@laligue-alpesdusud.org

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04

## Mon implication dans les Activités de la Forme

**Nom – Prénom du candidat :** .....

Vous souhaitez vous inscrire au BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » Mention « Activités de la Forme », en  **Option A** « Cours Collectifs » + **Option B** « Haltérophilie, Musculation »

**Option A** « Cours Collectifs » uniquement

**Option B** « Haltérophilie, Musculation » uniquement

**Renseignements complémentaires : OPTION A « Cours Collectifs »**

➤ **Epreuve 5A : Rappel du protocole → Mise en situation pédagogique en cours collectifs :**

Chaque candidat conduit une séquence d'animation de 10 minutes en renforcement musculaire (choix des exercices libre) ou en activation cardio-vasculaire (choix entre step ou LIA).

Matériel à disposition pour le renforcement musculaire : tapis, haltères.

Le support musical est géré par le jury qui proposera un support adapté à l'activité

Choix du candidat :  Activités de renforcement musculaire

Activation cardio-vasculaire chorégraphiée :  Step  LIA

➤ Quand avez-vous débuté la pratique de cours collectif ? .....

➤ En moyenne, combien de cours pratiquez-vous par semaine ? .....

➤ Quelles activités pratiquez-vous **régulièrement** ? :

Step -> niveau  Débutant  Intermédiaire  confirmé

LIA -> niveau  Débutant  Intermédiaire  confirmé

Renforcement musculaire

Stretching

Pilates

Yoga

Autre(s), précisez : .....

➤ Avez-vous déjà participé à des stages ou conventions de fitness ?  Oui  Non

**Renseignements complémentaires : OPTION B « Haltérophilie, Musculation »**

➤ Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous **régulièrement** ? et depuis combien de temps ? :

Musculation, depuis....., à raison de.....séance(s) par semaine. Quel type d'entraînement pratiquez-vous ? .....

.....

Crossfit, depuis....., à raison de..... séance(s) par semaine

Haltérophilie, depuis....., à raison de..... séance(s) par semaine

Culturisme, depuis....., à raison de..... séance(s) par semaine

Force athlétique, depuis....., à raison de..... séance(s) par semaine

**Pour tous :**

➤ Faites-vous de la compétition ?  Oui  Non

Si oui, dans quelle(s) activité(s) ? .....

.....

**La Ligue de l'enseignement Alpes de Haute Provence – FOL 04**

9 Chemin des Alpilles, BP 9049 – 04991 Digne-les-Bains Cedex

Tel. : 04 92 30 91 12 – Fax : 04 92 30 91 01 – Mail : fol04formation@laligue-alpesdusud.org

Siret : 388 832 206 000 22 – Organisme de formation : 93 04 00050 04